

LA COMPTABILISATION DES VENTES DE SERVICES (TVA SUR LES DEBITS)

Rappels

Extrait de l'en-tête d'une facture de vente

En-tête : NOUS	Destinataire : CLIENT
----------------	-----------------------

Divers

Document à comptabiliser	la facture de vente
Date d'enregistrement	date d'établissement de la facture
Journal	des ventes
Libellé	Facture n° [numéro_de_facture] à [nom_du_client]

Écriture comptable

Si elle a obtenu de l'administration fiscale le droit d'acquitter la TVA sur les débits, l'entreprise doit faire apparaître la mention « TVA acquittée sur les débits - Autorisation n°... » sur toutes ses factures de vente.

La TVA est alors exigible lors de la facturation.

Compte	Sens		Montant
	Débit	Crédit	
411 Clients	X		Net à payer
665 Escomptes accordés	X		Montant de l'escompte
70 ⁽¹⁾ Prestations de services ⁽¹⁾		X	Net commercial (Montant après déduction des remises et des rabais)
44571 TVA collectée		X	Montant de la TVA facturée

⁽¹⁾ Compte de vente à utiliser :

- 704 Travaux
- 705 Études
- 706 Prestations de services

Lors de l'encaissement de la facture

<i>Document à comptabiliser</i>	<i>le chèque reçu</i>
<i>Date d'enregistrement</i>	<i>date de réception du chèque (ou date d'établissement)</i>
<i>Journal</i>	<i>des opérations diverses</i>
<i>Libellé</i>	<i>Chèque n° [numéro_du_chèque] de [nom_du_client]</i>

<i>Compte</i>	<i>Sens</i>		<i>Montant</i>
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	
<i>5112 Chèques à encaisser</i>	<i>X</i>		<i>Montant du chèque reçu</i>
<i>411 Clients</i>		<i>X</i>	<i>Montant du chèque reçu</i>